

## **DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

**2021 DAC 4** Signature d'avenants à conventions d'équipement avec 5 structures de spectacle vivant (2e, 5e, 10e, 19e, 20e)

### **PROJET DE DELIBERATION**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Dans le contexte de crise sanitaire et de fermeture des lieux de spectacles, plusieurs projets de travaux d'aménagement ou de rénovation des théâtres ont dû être reportés. En effet, soit l'indisponibilité des entreprises, soit la difficulté pour les salles d'avancer la trésorerie suffisante ont retardé la mise en œuvre de travaux qui pour certains avaient été programmés depuis plusieurs mois.

Ainsi, cinq structures ayant bénéficié de subventions d'équipement de la Ville de Paris pour réaliser des travaux ont fait part des difficultés rencontrées cette année pour finaliser ces travaux et remplir ainsi leur engagement pris par des conventions arrivant toutes à échéance au 31 décembre 2020.

Au regard de cette situation tout à fait exceptionnelle, et pour permettre à ces différents lieux de spectacles de poursuivre leurs projets de travaux ou d'aménagements nécessaires à l'exploitation de leurs équipements, je vous propose de prolonger d'un an les conventions d'équipement de cinq structures. La Ville de Paris manifeste ainsi son soutien à ces lieux qui pourront envisager une reprise d'activité plus sereine et dans de meilleures conditions techniques.

Cette prolongation concerne les équipements suivants :

Le théâtre de la Michodière

Les Plateaux sauvages, pour son projet de végétalisation lauréat du budget participatif 2019

Les Bouffes du Nord

Le Centquatre Paris

Le théâtre de la Huchette

En ce qui concerne les théâtres privés mentionnés, les subventions de la Ville ont été obtenues dans le cadre d'une convention tripartite entre la Ville de Paris, l'État – Ministère de la culture, et l'association pour le soutien du théâtre privé –ASTP.

La nouvelle échéance des conventions d'équipement est fixée au 31 décembre 2021.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer, et de m'autoriser à signer les avenants à conventions annexés au présent projet.

La Maire de Paris



**2021 DAC 4** Signature d'avenants à conventions d'équipement avec 5 structures de spectacle vivant (2e, 5e, 10e, 19e, 20e)

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu la délibération 2018 DAC 10 des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 ;

Vu la délibération 2019 DAC 19 des 1, 2, 3 et 4 avril 2019 ;

Vu la délibération 2019 DAC 45 des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 ;

Vu la délibération 2019 DAC 63 des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 ;

Vu la délibération 2019 DAC 78 des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019 ;

Vu la délibération 2020 DAC 5 des 3 et 4 février 2020 ;

Vu la convention en date du 30 juillet 2018 et l'avenant en date du 10 août 2020 avec le Théâtre de la Michodière ;

Vu la convention en date du 16 avril 2019 avec les Plateaux sauvages ;

Vu la convention du 7 octobre 2019 avec le CICT – Théâtre des Bouffes du Nord ;

Vu la convention du 18 juillet 2019 avec l'EPCC Centquatre ;

Vu la convention du 4 novembre 2019 avec le Théâtre de la Huchette ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Il est proposé de prolonger d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la convention en date du 30 juillet 2018, modifiée par l'avenant n°1 du 10 août 2020, relative à l'attribution d'une subvention d'équipement à la SAS Le Théâtre de la Michodière, 4 bis, rue de la Michodière 75002 Paris, pour le financement de travaux d'accessibilité, de balisage, de SSI et climatisation au Théâtre de la Michodière.

Article 2 : Il est proposé de prolonger d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la convention en date du 16 avril 2019 relative à l'attribution d'une subvention d'équipement dans le cadre du budget participatif à l'association les Plateaux sauvages, 5, rue des Plâtrières 75020, pour le financement de travaux de végétalisation et d'aménagements aux abords et dans les espaces des Plateaux sauvages.

Article 3 : Il est proposé de prolonger d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la convention en date du 7 octobre 2019 relative à l'attribution d'une subvention d'équipement à la SAS CICT-Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, 75010 Paris, pour le financement de rénovations et de réaménagements du théâtre des Bouffes du Nord.

Article 4 : Il est proposé de prolonger d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la convention en date du 18 juillet 2019 relative à l'attribution d'une subvention d'équipement à l'EPCC Centquatre, 104, rue d'Aubervilliers, 75019 Paris, pour le financement de travaux de remise à niveau et d'optimisation économique du Centquatre.

Article 5 : Il est proposé de prolonger d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la convention en date du 4 novembre 2019 relative à l'attribution d'une subvention d'équipement à la SARL Théâtre de la Huchette, 23, rue de la Huchette, 75005 Paris, pour le financement de travaux de climatisation du théâtre.

Article 6 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les avenants à conventions ci-joints.